Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN
unité en bref
No 18
Octobre 2019

RÉUSSIR EN PRÉVENTION

SEMAINE NATIONALE DE
LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL
13 AU 20 OCTOBRE 2019
SEMAINESST.ORG

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité en bref

Responsable :
Bertrand Guibord
Coordination :
Jean-François Coutu
Conception graphique :
Jean Gladu
Photos :
Jean-François Coutu
Montage :
Audrée Sévigny
Correction des textes :
Michèle Delsemme
Pour abonnement :
receptionccmm@csn.qc.ca
Téléphone :
514 598-2021

À l'agenda

octobre

2
Assemblée générale

8-9-10
22-23-24
Exécutif syndical I

18
Secrétariat
Préalable : Exécutif syndical I

28-29
Trésorerie
Préalable : Exécutif syndical I

7-8
SGS logiciel de trésorerie de caisse
Préalable : Trésorerie

24-25
SGS logiciel de trésorerie d'exercices
Préalable : Trésorerie

16-17
Comité de surveillance

1-2
Délégué-e syndical

23
Les réseaux d'entraide partie 1

30
Les réseaux d'entraide partie 2

15-16
Mobilisation

3-4
Initiation à la santé sécurité du travail

30-31
Suivi d'un dossier de victime de lésion professionnelle

Éditorial

Bertrand Guibord
Secrétaire général du CCMM-CSN

Vers un automne chaud !

Avec la campagne électorale fédérale qui s'amorce et l'ouverture de la session parlementaire au provincial, l'agenda politique des prochains mois se précise de plus en plus — et il est chargé ! Nous devrons faire preuve de vigilance et être mobilisés pour défendre nos idées sur plusieurs fronts à la fois.

Au moment d'écrire ces lignes, la manifestation pour la planète le 27 septembre n'a pas encore eu lieu. Considérant la mobilisation des membres, des syndicats et de la population autour de cet enjeu, nous présumons qu'elle sera un grand succès ! Les changements climatiques sont une préoccupation fondamentale de nos membres, comme en font foi les votes de grève pour le climat dans quelques-uns de nos syndicats affiliés et le grand nombre d'activités organisées dans le cadre de la campagne La planète s'invite au travail.

L'agenda législatif du gouvernement Legault sera aussi au cœur de nos préoccupations, notamment le sort des commissions scolaires. Les intentions du gouvernement se précisent peu à peu, mais chose certaine, rien de ce qui est annoncé n'est de nature à nous rassurer. Le ministre de l'Éducation penserait mettre un terme aux mandats des commissaires scolaires dès le printemps et abolir les commissions scolaires avant la rentrée 2020. Au CCMM-CSN, nous militons pour la démocratie scolaire et le contrôle public de nos institutions depuis des décennies. S'il y a un réel problème de participation aux élections scolaires, la solution ne consiste pas à démembrer les commissions scolaires, mais plutôt à favoriser la participation citoyenne. Nous ne laisserons pas les caquistes déstructurer le réseau de l'éducation comme les libéraux l'ont fait avec celui de la santé — et ceci inclut évidemment la lutte contre l'implantation universelle des maternelles 4 ans, dénoncée de toutes part à juste titre.

Ironiquement,le gouvernement n'accorde pas la même importance à toutes ses promesses : ainsi, contrairement à ce qui s'annonce pour les commissions scolaires, la réforme du mode de scrutin ne sera vraisemblablement pas mise en place d'ici les élections de 2022. Sommes-nous surpris que les élu-es priorisent leurs intérêts personnels et ceux de leur parti au détriment de la démocratie ? Comme disait l'autre : « Pas tellement ». Il n'en demeure pas moins scandaleux de constater le manque de volonté politique face à cet engagement, pourtant l'un des plus importants de la CAQ durant la campagne. Nous devons continuer d'exiger des partis, en commençant par celui qui détient le pouvoir, de disposer d'un mode de scrutin représentatif de la volonté populaire… dès les prochaines élections !

Enfin, les récentes déclarations du premier ministre concernant l'utilisation des surplus budgétaires laissent aussi présager des négociations difficiles dans le secteur public. Dans ce dossier comme dans tous les autres, à nous de démontrer notre force et notre solidarité afin d'exiger du gouvernement qu'il investisse ces surplus dégagés sur le dos des travailleuses et des travailleurs là où ils doivent l'être : dans les services à la population.

Solidarité !

Rapport du BEI

Le 16 septembre avait lieu àla salle Michel-Chartrand une conférence de presse oorganisée par la Ligue des droits et libertés afin de demander à la ministre de la Sécurité publique d'instituer une commission parlementaire pour étudier le rapport qui lui a récemment été remis par le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). Ce rapport porte sur les trois premières années d'activités du BEI, qui a pour mission d'enquêter « lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police. »

Or, jusqu'à maintenant, seul le bureau de la ministre de la Sécurité publique a reçu copie du rapport du BEI, ce qui soulève des problèmes au niveau de la transparence de son travail, ainsi que des questions sur la rigueur de celui-ci. Les enquêteurs du BEI, qui doivent évaluer le travail des corps policiers, en sont majoritairement issus. Il est donc raisonnable d'exiger que le rapport soit soumis à l'examen public et que des organisations de la société civile, notamment la LDL, puissent elles aussi faire des recommandations à la ministre concernant le travail des forces de l'ordre.

Ceci est d'autant plus vrai à la lumière des témoignages rendus lors de la conférence de presse par Tracy Wang et Cesur Celik, parents de deux jeunes tués par la police alors qu'ils étaient en situation de détresse. Leurs histoires troublantes soulèvent d'importants soupçons sur la manière dont le BEI réalise son mandat.

Le CCMM–CSN joint sa voix à celles de la LDL, de la Coalition contre la répression et les abus policiers, du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et de Montréal-Nord Républik pour exiger la tenue d'une commission parlementaire sur le rapport déposé par le BEI.

Pour plus d'informations : liguedesdroits.ca

Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail

13 au 20 octobre 2019

Cette année, le thème de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail est « voir loin, réussir en prévention ». Ce thème s'inscrit dans la continuité des thématiques abordées depuis le congrès de la CSN. Trois sujets principaux seront mis de l'avant : prévenir les chutes, identifier le harcèlement sexuel ainsi que machines et sécurité.

Si vous souhaitez organiser une rencontre, un kiosque ou une activité spéciale dans votre syndicat, le CCMM–CSN sera présent pour vous aider et vous appuyer dans toutes vos démarches. Cette année marque aussi une volonté gouvernementale de moderniser la loi sur la SST. La CSN met de l'avant quatre revendications principales, soit étendre les mesures de prévention à l'ensemble des milieux de travail, maintenir le programme de maternité sans danger, faciliter l'admissibilité des lésions professionnelles et déjudiciariser le régime d'indemnisation.

Le comité d'action en santé sécurité du conseil central (CASS) peut vous accompagner tout au long de l'année dans vos démarches et initiatives pour sensibiliser vos membres et votre employeur.

Pour plus d'information : https://semainesst.org/

La Journée mondiale pour le travail décent

Depuis 2007, le 7 octobre est la Journée mondiale pour le travail décent. Cette année, le thème « investir dans les soins pour l'égalité de genre » résonne particulièrement fort alors que les négociations du secteur public s'amorcent.

Ici comme ailleurs, les métiers de la santé, de l'éducation, d'entretien ménager et des soins en général sont principalement occupés par des femmes. Mondialement, on estime à 647 millions le nombre de personnes qui travaillent dans ces secteurs. Partout sur la planète, les mesures d'austérité ont particulièrement frappé ces secteurs alors que les salaires et les conditions de travail frisent déjà l'indécence.

Selon la Confédération syndicale internationale (CSI), un investissement de seulement 2 % du PIB des pays industrialisés dans le secteur public pourrait augmenter significativement le nombre d'emplois. Considérant que les activités non rémunérées correspondent à 10 000 milliards de dollars (USD) par an, l'investissement ne semble pas farfelu. Investir dans le secteur public, c'est investir dans la population d'un pays.

Si vous souhaitez organiser une activité dans votre syndicat dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent, n'hésitez pas à communiquer avec le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et le comité solidarité internationale.

Pour plus d'informations : www.ituc-csi.org/JMTD19-FR